

BON DE GARANTIE MACHINES AVEC IDENTIFICATION

RENOYER CE BON DE GARANTIE SOUS 8 JOURS ET CONSERVER L'AUTRE

Accompagné de la copie du Bon de Livraison du transporteur ou du Distributeur Agréé (Voir au dos).

CLIENT

Nom:	Prénom:	Société:
Adresse:		Code Postal:
Ville:	Tél. fixe:	Tél. port.:
Fax:	Email:	

DISTRIBUTEUR AGRÉÉ:

Nom:	Prénom:	Société:
Adresse:		Code Postal:
Ville:	Tél. fixe:	Tél. port.:
Fax:	Email:	

IDENTIFICATION DE LA MACHINE

☐ Inter'TS-ID

☐ A.N.I.

☐ PCI

N° de Série (OBLIGATOIRE)

(situé sur la plaque d'identification à l'arrière de la machine):

Lieu et date d'achat:

LE CLIENT (Nom):

Société:

DÉCLARE AVOIR : (Cocher les cases)

- ☐ Pris connaissance des conditions générales, des obligations et limitations définies dans le cadre de la garantie des appareils d'allaitement LEGRain et détaillés au dos de ce Bon de Garantie.
- ☐ Vérifié l'état de la machine à la livraison.
- ☐ Vérifié la présence des documents de mise en service de la machine.
- ☐ Lu les explications d'installation (hauteur des tétines, de la machine, longueur des tuyaux, etc.).
- ☐ Lu le mode de réglage de la concentration.
- ☐ Lu les explications de programmation des plans d'alimentation (si présent dans la machine).
- ☐ Reçu les explications d'installation, de mise en service, de calibration et toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de la machine donné par le Distributeur Agréé (à cocher obligatoirement en cas de vente par un distributeur agréé LEGRain).

Signature du Client :

(Signer le recto et le verso des trois exemplaires)

Signature du Distributeur Agréé :

(Signer le recto et le verso des trois exemplaires)

Transmettre un exemplaire par courrier avec la copie **du bon de livraison transporteur** aux ETS LEGRain SAS et garder un exemplaire pour le client et un exemplaire pour le revendeur.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'APPLICATION DE LA GARANTIE

1- CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE :

- Les machines d'allaitement LEGRAIN® sont garanties pour une durée de deux ans.
- La garantie démarre à compter de la date de réception de la machine chez le client. Cette date est validée par **le renvoi du Bon de Garantie** signé par le client et le Distributeur Agréé, **retourné sous huit jours, accompagné de la copie du Bon de Livraison du transporteur ou du Distributeur Agréé.**
- L'original du bon de garantie doit être envoyé aux Ets LEGRAIN, rempli, daté et signé recto et verso par le client et son Distributeur Agréé à l'adresse suivante : ETS LEGRAIN, 64 rue de l'Église 27210 FOULBEC – FRANCE.
- En toute hypothèse, cette garantie s'entend par le remplacement gratuitement de l'élément reconnu défectueux et retournés à nos services techniques ou, si seulement ce remplacement n'est pas possible après vérification et accord notifié des Ets Legrain, au remplacement de la machine. Ce remplacement ne prolonge pas la durée de la garantie.

2- LA GARANTIE LEGRAIN NE COUVRE PAS :

- Les vices apparents dont le client ne se serait pas prévalu dans un délai de huit jours après réception de la machine.
- Les défauts ou détériorations provoqués par l'usure naturelle, par un accident extérieur, par une modification de la machine, par une installation ne respectant pas les recommandations figurant dans notre notice d'installation, par une utilisation non conforme à la destination de la machine.
- Les défauts ou détériorations et leurs conséquences liées à une modification ou à une utilisation non conforme ou anormale à l'usage pour lequel la machine est destinée.
- Les défauts ou détériorations et leurs conséquences liées à toutes causes extérieures à l'appareil : négligence, mauvaise utilisation, mauvaise connexion, surtension, protection insuffisante contre la chaleur ou le gel, les dégâts des eaux, etc.
- Les détériorations suite à une chute de l'appareil ou à un accident.

3- LES ETS LEGRAIN SAS NE PEUVENT RETENIR COMME DÉFAUTS COUVERTS PAR LA GARANTIE :

- Toutes les conséquences subjectives dues à l'utilisation des machines d'allaitement (capacité des contenants, vitesse de fonctionnement, nombre d'animaux nourris, bruits de fonctionnement, etc.).
- Quelles soit l'origine ou les conséquences des pannes, des détériorations ou du préjudice, l'utilisateur ne pourra prétendre à aucune indemnité pour l'immobilisation, le mauvais fonctionnement, ni pour des accidents de personnes, d'animaux ou de choses, qui pourraient survenir du fait de l'utilisation de nos appareils.

Pour prise sous garantie de pièce défectueuse

Toute pièce retournée doit être accompagnée d'un document indiquant

Le type de machine *

Le N° de l'appareil*

Les raisons du retour

Dans le cas d'expédition de pièce de remplacement avant la réception de la pièce pour vérification de prise sous garantie, cette pièce de remplacement sera facturée sous un délai de 15 jours calendrier pour défaut de non-retour de la pièce supposément à prendre sous garantie

*Ces informations sont disponibles sur la plaque d'identification au dos de l'appareil.